



Assemblée générale

Distr. générale
23 septembre 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 71 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits humains :
situations relatives aux droits humains et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux**

Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan

Note du Secrétariat*

1. Le Conseil des droits de l'homme, au paragraphe 17 de sa résolution [57/2](#) intitulée « Faire face à la crise sur le plan humanitaire et sur le plan des droits de l'homme causée par le conflit armé en cours au Soudan », adoptée le 9 octobre 2024, a prié la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan de lui soumettre un rapport à sa soixantième session et de présenter ce rapport à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale.
2. Comme suite à cette demande, le rapport présenté au Conseil des droits de l'homme a été publié sous la cote [A/HRC/60/22](#). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.

